



## Montant de la prime de licenciement

Par **LEFEBVRE**, le **29/11/2008** à **00:06**

je travaille depuis 1996 pour une brasserie en tant qu'animatrice des ventes et je vais être licenciée économique. Quel sera le montant approximatif de ma prime, je fais partie de la convention CCN des eaux emb, brsa et bières. Mon salaire brut mensuel s'élève à 1020 EUROS et annuel brut à 14570.euros. Quel est le montant légal de la prime? Je vous serais très reconnaissante de m'accorder une réponse merci beaucoup

Par **Visiteur**, le **29/11/2008** à **08:30**

bonjour,

l'indemnité de licenciement est de 1/5 de mois de salaire par année d'ancienneté + 2/15 de mois par année au-delà de 10 ans d'ancienneté.

le salaire à prendre en compte pour le calcul est le 1/12<sup>ème</sup> des salaires bruts des 12 derniers mois  
ou si plus avantageux le 1/3 des 3 derniers mois (primes à prendre au prorata)

les années d'ancienneté comptent et les mois sont proratisés..

donc difficile de vous donner une estimation sans connaître exactement tous les paramètres...

je vous ai donné la formule.... à votre calculatrice....

bon week end